

Brevet Professionnel

Agricole

Ouvrier Spécialisé en Paysage

1 an ou
2 ans

En contrat
d'apprentissage

1 an

En contrat de
professionnalisation



● Objectif métier

L'ouvrier **spécialisé en paysage** exerce son activité dans une entreprise du paysage, dans un service Espaces Verts d'une collectivité ou dans un établissement public **sur des postes de jardinier d'espace vert, agent d'entretien de l'espace rural, ouvrier paysagiste**

● Objectif de la formation

A partir d'instructions précises et sous contrôle de son responsable, l'ouvrier spécialisé en paysage **réalise en autonomie** des chantiers d'aménagements paysagers ainsi que des implantations.

- **Préparer** les sols, **réaliser** des plantations d'arbres, d'arbustes, des engazonnements.
- **Réaliser** des opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement.
- **Effectuer** toutes les opérations techniques permettant d'aménager un espace en utilisant les différents matériels et équipements.
- **Réaliser** les opérations d'entretien : gazons, taille, tonte, soins aux végétaux et entretien des éléments inertes.
- **Entretien** les matériels et équipements et **être en mesure** de les réparer en cours de travail.

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et des années de contrat de l'apprenti

● Contenu de la formation

- Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- Réaliser les travaux préliminaires à l'implantation de végétaux ou d'ouvrages paysagers à la minipelle

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Prérequis

- **Contrat d'apprentissage** : Avoir entre 16 et 29 ans révolus
Avoir suivi le cycle de la classe de 3ème pour les candidats qui ont entre 15 et 16 ans ou être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA.
- **Contrat de professionnalisation** : Etre demandeur d'emploi pour les plus de 26 ans.

● Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Participation aux concours (MAF, reconnaissance des végétaux...)
- Plateaux techniques
- Parc paysager de 7 hectares

Taux de satisfaction



0 %

Taux d'obtention



0 %

Formation mise en œuvre depuis septembre 2025



Renseignements et inscriptions

02 97 24 34 45

apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des portes ouvertes ou par téléphone
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier

Lieu de formation

Centre de formation Kerplouz LaSalle

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

910 heures en centre de formation sur 2 ans ou
525 heures en sur 1 an.

Validation

Présentation au diplôme de niveau 3
Attestation de compétences



Evaluation

Unités Capitalisables (UC)
Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences)
dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un
contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

Poursuite d'études possible

BP Aménagements Paysagers
BAC PRO Aménagements Paysagers
Certificat de Qualification Professionnelle